

## **Les règles de participation et de fonctionnement de la loterie Voyage Revue 2023 CPA MSH**

*En référence à l'article 41. des Règles sur les systèmes de loterie  
Les règles de participation et de fonctionnement doivent être déposées avec la demande et être consultables par le public. Elles doivent contenir les informations suivantes.*

### **Loterie**

1. Le nom du titulaire : CPA Mont Saint-Hilaire
2. Le numéro de licence : RACJ534451-1
3. Le type du tirage : Tirage au sort

### **Vente**

4. Le nombre de billets mis en vente : 1500 billets portant les numéros 1 à 1500.
5. Prix de vente de chacun des billets : 10\$
6. L'endroit et la date ou période de vente des billets : Chaque patineur recevra 5 billets qu'il devra vendre avant le 8 avril 2023.

### **Prix**

7. L'endroit, la date et l'heure du tirage : le tirage aura lieu le 8 avril 2023 lors de la revue sur glace ,2ième représentation.  
Au centre SportScene à Mont-Saint-Hilaire (Glace 1)  
550, rue Jolliet, Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3H 4X2
8. L'ordre dans lequel les prix seront tirés : Du 4<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> prix. Les billets gagnants sont retirés pour le tirage subséquent
9. La valeur totale des prix : Un montant de 3500\$ sera retiré de la vente totale des billets estimée à 15000\$ et remis en prix.
10. Une description sommaire de chaque prix :  
1ier prix : Un crédit-voyage d'une valeur de 3000\$ de chez Voyage Action.  
2e prix : Certificat cadeau Strøm Spa valeur de 250\$  
3e prix : Certificat cadeau Jean Coutu valeur de 125\$  
4e prix : Certificat cadeau BuroPro Citation valeur de 125\$

### **Réclamation du prix**

11. La façon et l'endroit où les prix doivent être réclamés : Les prix peuvent être réclamés sur place ou en communiquant par courriel au [cpamsh@hotmail.com](mailto:cpamsh@hotmail.com)
12. Le délai pour réclamer le prix à compter du tirage : La date limite pour réclamer les prix sera le 8 mai 2023.